



# Mairie de Villargondran

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 à 18 h.

**PRESENTS** : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, Adjoint, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, SALLIERE Michel.

**ABSENTS** : JAUDOIN Carine, excusée.

ASSIER Aurore donne procuration à BOIS Hélène, LAVARDA Grégory donne procuration à JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane donne procuration à RICCIO Georges, ROSSAT Philippe donne procuration à DURUISSEAU Gilles, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

**Secrétaire de séance** : JAMEN Pascal.

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir

- Demande de location de terrain par l'entreprise MANNO TP et convention

**Vote 14 pour**

### **1 - approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2020**

Pas de remarque.

**Vote : 14 pour**

### **2 – centre de gestion : convention relative à son intervention sur les dossiers retraite**

Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités. Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

**Vote : 14 pour**

### **3 – centre de gestion : prolongation convention pour les risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents sur le risque prévoyance, et ce, en partenariat avec le centre de gestion de la Savoie. Cette convention de participation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2020. La participation de la commune est de 12 €.

Les agents qui adhèrent à la convention, sont couverts au titre de ce dispositif pour les risques financiers liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité, et/ou à la perte de retraite et/ ou au décès.

Dès lors, compte tenu de l'échéance proche de cette convention de participation, le Cdg73 avait pris les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre en 2020, la procédure de remise en concurrence devant aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention de participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La commune avait d'ailleurs délibéré le 5 mars 2020 (délibération 004).

Toutefois, le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 n'a pas permis de la mettre en œuvre, les communes n'ayant pas toutes répondu.

Il est donc proposé de prolonger la convention en cours d'une année. Ce qui permettra au Cdg73 de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la passation d'une nouvelle convention de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Vote : 14 pour**

#### **4 – RIFSEEP (régime indemnitaire des personnels)**

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil, l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion étant nécessaire avant la prise de décision du conseil.

#### **5 – 3CMA : reversement de la dotation touristique pour 2020**

Monsieur le Maire précise qu'en cas de fusion d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale bénéficiant de la dotation des groupements touristiques, le nouvel EPCI issu de la fusion conserve la dotation touristique dans la mesure où ce dernier exerce une compétence touristique, ce qui est le cas de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) avec la compétence « promotion du tourisme ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en date du 25 juin 2019 pour préciser la répartition et le reversement de la dotation touristique aux communes concernées au titre de l'année 2019 par le biais des attributions de compensation. Pour 2020, les montants sont inchangés par rapport au reversement de 2019.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a approuvé, à la majorité des deux tiers, lors de sa séance du 10 juillet 2020, le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 aux communes par le biais des attributions de compensation.

Reversement aux communes :

Villarembert-Le Corbier : 520 550 €

Fontcouverte-La Toussuire : 229 560 €

St Sorlin d'Arves : 73 119 €

St Jean d'Arves : 71 820 €

**Vote : 14 pour**

#### **6 – Bibliothèque – musée : demandes de subvention**

En partenariat avec Savoie-biblio, la commune peut solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'aménagement et l'informatisation de la bibliothèque en vue de son transfert au pôle culturel.

Dans le cadre d'une demande de subvention aide à l'aménagement, des mobiliers spécifiques seront acquis pour accueillir les enfants de manière confortable.

Des étagères, des bacs à albums et BD seront à acheter, l'espace d'accueil sera meublé d'une banque d'accueil et de présentoirs de documents. Il faut prévoir un espace de consultation sur place et d'un espace de travail avec tables et chaises.

Dans le cadre d'une demande de subvention aide au développement des collections, du fait de l'augmentation des espaces et de manière à proposer une offre plus variée, il est envisagé de compléter les collections adultes et jeunes.

Cette évolution pourrait permettre son classement vers le type B2.

Dans le cadre d'une demande de subvention aide à l'informatisation et aux services liés à la gestion informatisée, au niveau de l'espace de travail, tout va être mis en œuvre pour faciliter la gestion des livres, entrées et sorties, avec informatisation et logiciels appropriés, et en réseau avec Savoie-biblio.

Cette mise en place de la gestion informatisée permettra d'offrir aux usagers un service plus performant tel que gestion des emprunteurs, opérations de prêt et de retour simplifiées, éditions diverses (notamment statistiques annuelles), gestion administrative.

**Vote : 14 pour**

#### **Musée : demande de subvention**

Dans le cadre du futur aménagement, la commune peut prétendre à une subvention de la Région, proche de ses territoires, avec le dossier bonus-relance 2020-2021 mis en place suite au contexte actuel et pour relancer les projets des collectivités.

Il faut prétendre à un minimum de 30 000 € de travaux pour obtenir un financement d'environ 50 %.

La commune travaille actuellement sur le projet avec les scénographes, plusieurs devis ont d'ores et déjà été transmis par les différentes entreprises, pour les cimaises, le mobilier, les supports panneaux et la peinture pour les supports.

Le dossier est à transmettre à la région avec la délibération.

**Vote : 14 pour**

### **7 – vidéo protection : demande de subvention**

Après une première tranche et l'installation de 14 caméras pour laquelle la subvention au titre du FIPD avait été refusée, nous avons été informés que dans le cadre de ce dispositif, la Région peut intervenir financièrement pour la sécurité des auvergnats et des rhonpins.

Pour terminer le bouclage de la commune, 7 caméras supplémentaires seront mises en place pour un montant de 18 429.00 € HT.

Le dossier sera transmis à la région pour solliciter la subvention correspondante.

**Vote : 14 pour**

### **8 – décision modificative BP M14**

Une subvention perçue par la commune au titre du FACE de 42 250 € doit être amortie sur 5 ans.

Les écritures n'ayant pas été prévues, il y a lieu de procéder à une augmentation des crédits, à savoir : 8450 € en fonctionnement aux comptes 023 et 777 et en investissement aux comptes 13913 et 021.

**Vote : 14 pour**

### **9 – rapports 2019 du SIA et SAAEMM**

Comme les années précédentes le conseil municipal prend connaissance des rapports établis par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et par le Syndicat d'Aménagement et d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne.

Toutes les explications sont données aux élus pour les informer du fonctionnement et des charges de ces 2 syndicats.

### **10 – demande de location de terrain communal.**

Actuellement, 2 entreprises font du dépôt et du concassage de matériaux sur des terrains à l'origine, communaux qui sont devenus par la suite, propriétés de l'Etat pour les travaux de la liaison Lyon/Turin.

L'entreprise MANNO TP, suite à la demande de TELT d'évacuer ses matériaux, demande la possibilité de louer 4 000 m<sup>2</sup> de la parcelle communale F170 d'une contenance totale de près de 32 000 m<sup>2</sup>.

Après discussion, cette mise à disposition temporaire serait de 3 années maximum.

L'accès devra être contrôlé par la mise en place d'une caméra et d'un portail pour fermeture du site après chaque passage de véhicule. Une partie de la piste d'accès devra être enrobée afin d'éviter la projection sur la RD 81. Enfin le bornage devra être effectué pour délimiter les 4000 m<sup>2</sup> demandés.

Le tarif est fixé à 1 € le m<sup>2</sup>, soit 4000 € à régler annuellement.

Une convention sera passée entre les 2 parties pour acter la location.

**Vote : 14 pour**

### **11 – comptes rendus des commissions**

#### **Georges RICCIO**

SOREA : réunion le 10 septembre pour l'élection du Président, Dominique JACON. Le directeur général est Jean-Luc DUMAY. Restent les filiales SOWATT et HYDREA, toutes les autres ont été vendues. La SOREA a été remise à flots. Les dividendes vont pouvoir, de ce fait, être versés.

Travaux : la reprise de 21 regards est en cours d'exécution par EIFFAGE.

Le réseau électrique dans la zone Antoine Borile est en cours par les services techniques.

#### **Pascal JAMEN**

Remerciements de diverses associations pour le versement des subventions.

Des visites ont été effectuées au bar associatif de St Julien Montdenis, et il propose aux conseillers de l'accompagner pour prendre les renseignements nécessaires à l'ouverture de celui de notre commune.

Demande de mettre un miroir au virage dans la rue du Crosat. A voir.

Nettoyage du lac samedi 19 septembre, environ 40 personnes y ont participé, 8 à 10 sacs poubelle ont été remplis. A noter que les employés ont nettoyé chaque jour les abords durant juillet et août.

#### **Hélène BOIS**

A participé à l'AG du CIAS, à l'AG du sou des écoles.

Réunion de la com' jeunes, 10 en font partie. Ils ont participé au nettoyage du lac samedi 19 septembre.

Réflexion en cours pour un p'tit Gondranien.

#### **Gilles DURUISSEAU**

Point sur le total des dépenses du pôle culturel. 866 000 € réglés à ce jour.

En tenant compte des dépenses d'aménagement, le montant total s'élèvera à environ 1 M€ pour 436 000 € de subventions à percevoir. Une partie des dépenses a été prise en charge avec le legs CHIABERTO.

Aucun emprunt n'a été nécessaire.

## **12 – informations et questions diverses**

- Elections sénatoriales dimanche 27 septembre à CHAMBERY.
- Salon du livre d'Hermillon, la remise du prix Rosine Perrier se fera samedi 10 octobre à 18 h. Tous les élus sont invités à y participer.
- Projet d'un trail mercredi 14 octobre avec les élèves de l'association sportive de 4 établissements : St Jean, St Michel, Cuines et Modane. Demande d'autorisation d'emprunter la route du cimetière jusqu'à la chapelle. La circulation sera gérée par des enseignants et des lycéens. Pas d'objection, simplement à voir pour l'utilisation des sanitaires au plan d'eau.
- Une invitation sera transmise aux élus par TELT dans le cadre du ripage du pont Cassin. Coupure de la ligne SNCF durant 4 jours du 30/10 au 3/11.
- Demande du FCV pour le prêt du minibus 2 fois par semaine pour se rendre aux entrainements à MODANE. Accord pour la signature d'une convention. Le prix du carburant sera calculé et retiré du montant de la subvention annuelle.
- Projet TELT rue de l'Artisan pour la RD et sur la piste cyclable. Discussion sur le bâtiment MOTHERE.
- Portail cassé au lac sous le petit pont. La plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et le véhicule a été identifié grâce aux caméras. L'estimation du préjudice est de 300 €.
- Route des Anciennes Resses - Les élus prennent connaissance des plans et des mesures qui seront mises en place pour la sécurisation de cette voie.
- Il est proposé de ne pas organiser le repas des aînés cette année, les membres du CCAS seront convoqués pour décider des actions à mettre en place.

Fin de séance : 21 h.30